



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stages de survie : pour un meilleur encadrement des pratiques de survivalisme

Question écrite n° 32639

Texte de la question

M. Aurélien Taché alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les risques engendrés par l'absence d'encadrement des stages et activités dites « de survie ». Le 11 août 2020, Ulysse Tâm Hà Duong, un jeune homme de 25 ans qui se destinait à une carrière militaire, est brutalement décédé suite à l'ingestion d'une plante toxique au cours d'un stage de survie pourtant « supervisé » et présenté comme « tous publics » par son organisateur. Celui-ci est depuis mis en examen pour homicide involontaire et blessures involontaires. La médiatisation de cette tragique affaire a permis de mettre en lumière et d'appeler l'attention sur le danger causé par le manque de contrôle et d'encadrement de ce type de pratiques. C'est un véritable phénomène de société : autrefois activité de niche pratiquée par des spécialistes, les stages de survie se sont largement démocratisés au cours des dernières années. Le succès de la pratique amateur a donné lieu à une diversification et à une explosion incontrôlée de l'offre pour des camps, stages et séjours survivalistes en tout genre. Aussi, on est aujourd'hui face à un véritable vide juridique ! Si on exige des compétences particulières et toutes sortes de certifications pour diriger des colonies de vacances, enseigner la voile, le parachute ou être guide de haute montagne, aucun contrôle n'existe pour les stages de survie. Or, lorsqu'ils sont mal organisés, par des personnes inaptes à encadrer des groupes dans des environnements à risques et motivées par des seules considérations financières, ce type de stages peut mettre en péril la vie des participants. La gestion de telles activités demande des aptitudes et des compétences complètes et précises. Aussi, pour éviter d'autres drames, il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour pallier ce vide juridique et ainsi définir précisément ce qu'est la survie, les périmètres de sécurité de ces pratiques, vérifier et contrôler la capacité des organisateurs à assurer la sécurité des personnes dont ils sont responsables.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Taché](#)

Circonscription : Val-d'Oise (10^e circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32639

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6580

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)